

Séance du : 9 juillet 2018

n° 36/2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet à 18 heures.



Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Christian PORTET, Vice-Président du PETR du Pays Lauragais.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

**Avaient donné pouvoir :**

MF.GAUBERT à N.CALMET, R.LIGNERES à D.LEGROS, G.MERIC à R.MASSICOT, A.ROUQUAYROL à JC.LANDET, M.TARDIEUR à P.MONOD.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

**Délégués suppléants :**

Mme Nelly CALMET.

Mrs Jean-Claude LANDET, Dominique LEGROS, Robert MASSICOT, Pierre MONOD.

**Excusés :**

Mme Francette ROS-NONO.

Mrs Serge CAZENAVE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Michel GALANT, Pierre IZARD, Jean-Pierre QUAGLIERI.

**Objet : Création d'un poste de rédacteur**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération N°21/2018 du 26 mars 2018 portant sur l'animation GAL 2018

Vu la délibération 27/2018 du 26 mars 2018 portant vote du budget primitif du PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération 28/2018 du 26 mars 2018 portant vote du budget primitif du GAL des Terroirs du Lauragais,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Vice-Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant à qui il appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il indique également que le programme LEADER (2014-2021) piloté par le GAL des Terroirs du Lauragais montre un bilan à mi-programme très favorable. L'équipe qui en assure l'animation se compose depuis janvier 2018 de 1.6 ETP (recommandation de l'Europe : 2 ETP minimum) :

- une cheffe de projet à temps plein, atteignant 60 ans en octobre 2018 et souhaitant faire valoir ses droits de départ à la retraite progressive dès 2019
- un gestionnaire à 0.6 ETP exerçant l'autre partie de son temps de travail (40%) à la mise en œuvre de la stratégie culturelle du Pays Lauragais dont un des objectifs est la candidature au label Pays d'Art et d'histoire.

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Pour permettre à la fois le bon déroulement de la stratégie culturelle du Pays Lauragais, qui nécessite d'y affecter un chargé de mission à temps plein, mais également un transfert de compétences progressif, il est proposé au comité syndical d'approuver la création d'un poste de rédacteur sur des missions de gestionnaire GAL pour permettre l'embauche d'un agent dès novembre 2018.

Monsieur le Vice-Président propose ainsi à l'assemblée :

- La création d'un poste de Rédacteur territorial à temps complet à compter du 5 novembre 2018 qui sera rémunéré par référence au cadre d'emploi de rédacteur. Les crédits ont été inscrits au budget du PETR du Pays Lauragais et son budget annexe GAL.
- De définir les missions attachées à ce poste comme suit :
  - Assurer la gestion et le suivi administratif du programme européen LEADER
  - Participer au bon fonctionnement du programme
- D'actualiser le tableau des effectifs

**Le Comité Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Vice-Président,  
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

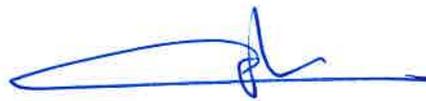
1°) – **d'AUTORISER** la création d'un poste de Rédacteur Territorial selon les modalités exposées, à compter du 5 novembre 2018,

2°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet Lauragais, le 9 juillet 2016.

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr